



Le Rectorat de la Martinique communique l'ouverture du registre d'inscription au **CAPPEI** par la voie de l'examen, pour la session 2026 :

1) **Période d'inscriptions** : **OBLIGATOIREMENT SUR L'APPLICATION METIER CYCLADES** du Jeudi 25 juin 2026 au vendredi 11 septembre 2026 avant 12h00 (heure de Martinique)

2) **Modalités d'inscription** : les candidats s'inscrivent uniquement en utilisant **le lien de l'application CYCLADES** : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

PROFIL : ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE AUTRES CERTIFICATIONS

SESSION : G02- JUIN 2026 Local

Transmission par mail :

1°) **Le dossier de confirmation d'inscription et des pièces justificatives :**

Jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 avant 12h00 (heure de Martinique)

2°) **le dossier de pratique professionnelle au format numérique en PDF :**

Du vendredi 11 septembre 2026 au vendredi 11 septembre 2026 avant 12h00 (heure de Martinique)

uniquement par mail :

cappei@ac-martinique.fr

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

Public concerné et structure de l'examen :

➤ **Le CAPPEI**, certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, anciennement *CAPA-SH et le 2CA-SH*, est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré et à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

➤ Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du CAPPEI, les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat.

➤ **Le CAPPEI comporte 3 épreuves consécutives** devant une commission
dates des épreuves : **[de novembre 2026 à décembre 2026](#)**

Textes réglementaires :

Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; circulaire du 12-2-2021.

3) **Rappel des modalités d'inscription :**

a/ Inscription au CAPPEI uniquement par l'application CYCLADES

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

b/ Transmission par mail du dossier de confirmation d'inscription, des pièces justificatives (voir en annexes) et du dossier de pratique professionnelle en PDF.

TRANSMIS POUR DIFFUSION :

A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des écoles publiques et privées,

S/c de Monsieur le DAASEN, Madame l'A-DAASEN, Mesdames et Messieurs les I.E.N.

A Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de SEGPA et Coordonnateurs d'ULIS,

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés du second degré et de Madame IEN – ASH,

A Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG,

A Mesdames et Messieurs les IA IPR,

A Monsieur le Directeur de l'INSPE,

Au Président de l'Université des Antilles.

Contact :

Direction des Examens et Concours -DEC3 Bureau des Concours

TEL : 0596 52 25 28 Mel : **cappei@ac-martinique.fr**